

21-06-2016

<p>SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE LE 21 JUIN 2016 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :</p>		
<p><u>Membres du conseil</u></p>		
<p>Marcel Dubeau Françoise Geoffroy</p>	<p>Maryse Gouger Pierre Lépicier</p>	<p>Pierre Provost Sylvain Trudel</p>
<p>Sous la présidence du maire, M. Martin Desroches. Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.</p>		
<p>L'AVIS DE CONVOCATION A ÉTÉ SIGNIFIÉ AUX MEMBRES DU CONSEIL TEL QUE REQUIS À L'ARTICLE 153 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC.</p>		
<p>LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.</p>		

250-2016

Ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par la conseillère Françoise Geoffroy, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Achat d'un camion 10 roues avec accessoires - Résultat d'ouverture des soumissions TP-AV01.51-2016;
4. Construction d'une usine de traitement des eaux usées utilisant le traitement biologique des eaux usées par boues activées : services d'ingénierie - Résultat d'ouverture des soumissions TP-MR02.01-2016;
5. Réfection du chemin de la Ligne-Frédéric et construction d'une nouvelle rue - Résultat d'ouverture des soumissions TP-IN04.11-2016;
6. Adoption du 2^e projet de règlement n° 324-2016 modifiant le Règlement de zonage n° 574-96 dans le but d'ajouter l'usage « entreprises de construction » dans la zone Co1-2;
7. Vente d'une parcelle de terrain à M^{me} Nancy Charbonneau;
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Item 2

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

251-2016

Camion 10 roues

- Ouverture soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 18 mai 2016 pour l'achat d'un camion dix (10) roues avec accessoires et dans le journal l'Action week-end du 22 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement le vendredi 10 juin 2016 à 10 heures, à la mairie de cette municipalité, par M. René Charbonneau, dir. gén. / sec.-trés., en présence de M^{me} Annie Pellerin et M. Alain Ducharme;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument sommairement comme suit :

NOM	MONTANT (avant taxes)
Camions Trois-Rivières	142 385,00 \$
GloboCam Montréal inc.	207 604,00 \$
Camion Inter-Anjou inc.	213 766,00 \$

SUITE DE LA RÉOLUTION N° 251-2016

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été analysées par M. Guy Mérette, ingénieur du Centre de gestion de l'équipement roulant Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Provost appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour l'achat d'un camion dix roues avec accessoires, soit celle de Camions Trois-Rivières, au montant de 142 385,00 \$ avant taxes, plus 20 roues en aluminium au coût de 265,00 \$ avant taxes chacune, (option 1, hiver et été), selon les spécifications mentionnées au cahier de charges n° TP-AV01.51-2016, et ce, tel que recommandé par M. Guy Mérette, ingénieur du CGER.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

252-2016

Usine traitement eaux usées,
traitement biologique
par boues activées
- Services d'ingénierie
- Ouverture soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le site Internet du SEAO le 27 mai 2016 et dans le journal l'Action, édition du 1^{er} juin 2016, pour des services professionnels d'ingénierie pour la construction d'une usine de traitement des eaux usées utilisant le traitement biologique des eaux usées par boues activées;

CONSIDÉRANT QUE six soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 16 juin 2016 à 11 heures à la mairie, par M^{me} Marine Revol, directrice du Service d'urbanisme, en présence de M. Alain Ducharme et M^{me} Annie Pellerin;

CONSIDÉRANT QUE suite à leur analyse, ces soumissions se résument comme suit :

	NOM DES FIRMES D'INGÉNIERIE	POINTS partie 1	POINTAGE FINAL
1	AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	93	5,47
2	BEAUDOIN HURENS INC.	79	6,52
3	ECLIPSO DESIGN-CONSTRUCTION	70	4,53
4	LES SERVICES EXP INC .	85	3,90
5	SYNTHÈSE CONSULTANTS INC.	88	9,11
6	TETRA TECH QI INC.	80	6,55

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'accepter la soumission conforme ayant le plus haut pointage, soit celle de la firme Synthèse consultants inc., incluant des frais d'honoraires de 151 500 \$ avant taxes, selon les spécifications mentionnées dans le cahier de charges n° TP-MR02.01-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

253-2016

Réfection du chemin
de la Ligne-Frédéric et
construction nouvelle rue
- Entrepreneur
- Ouverture soumissions

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le site Internet du SEAO le 31 mai 2016 et dans le journal l'Action, édition du 5 juin 2016, pour la réfection du chemin de la Ligne-Frédéric et construction d'une nouvelle rue (cahier de charges n° TP-IN04.11-2016);

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes le 10 juin 2016 à 10 h, à la mairie, par M. René Charbonneau, directeur général / secrétaire-trésorier, en présence de M. Étienne Cloutier de la firme EFEL experts-conseils inc., M. Alain Ducharme et M^{me} Annie Pellerin de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

NOM	MONTANT (taxes incluses)
Excavation Normand Majeau inc.	2 218 408,31 \$
Généreux Construction inc.	2 257 294,11 \$
Les excavations Michel Chartier inc.	2 294 612,99 \$
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	2 557 612,56 \$
Jobert inc.	2 652 912,35 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

- d'accepter la soumission conforme la plus basse d'Excavation Normand Majeau inc. pour la réfection du chemin de la Ligne-Frédéric et construction d'une nouvelle rue, au montant de 2 218 408,31 \$ taxes incluses, selon les spécifications indiquées dans le cahier de charges n° TP-IN04.11-2016, et ce, sur recommandation de la firme EFEL experts-conseils inc.;
- que l'octroi du contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire, des acquisitions et des autres dispositions mentionnées au cahier de charges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

254-2016

Adoption du 2^e projet de
Règlement n° 324-2016
- Ajout usage
« entreprises de construction »
dans la zone Co1-2

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du second projet de règlement numéro 324-2016 visant à ajouter l'usage « entreprises de construction » à la zone Co1-2 du Règlement de zonage Paroisse numéro 574-96, sans modification;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Françoise Geoffroy appuyée par le conseiller Marcel Dubeau, il est résolu que le second projet de Règlement numéro 324-2016 soit adopté sans modification.

➤ *Ce second projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 324-2016.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

255-2016

Lot 5 359 710 Ptie
Vente à
M^{me} Nancy Charbonneau
M. Sylvain Ouimet

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Nancy Charbonneau et M. Sylvain Ouimet souhaitent acquérir une parcelle de terrain étant située à la gauche de leur immeuble lorsque nous y faisons face, parcelle appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Pierre Provost, il est résolu d'autoriser :

- la vente d'une parcelle du lot 5 359 710 Ptie à M^{me} Nancy Charbonneau et M. Sylvain Ouimet, d'une superficie de 1 999,21 pi², au coût de 2,32 \$ le pied carré;
- la signature des documents nécessaires par le maire et le secrétaire-trésorier, le tout, aux frais des demandeurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

256-2016

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Marcel Dubeau, il est résolu qu'à 20 h 05 la présente séance soit levée.

Martin Desroches, maire

René Charbonneau, sec.-trés. / dir. gén.

« Je, Martin Desroches, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».